

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 26

Convoqués le :
20/10/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Nadège DRISSI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Monsieur Michel LEICK, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Vanessa CARRARA.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric RENAUDAT

**POINT 2021-60- Revalorisation du prix de location des parcelles
communales pour l'année 2022**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

La commune de Moulins-lès-Metz est propriétaire de terrains loués à des particuliers, sous forme de parcelles de jardin, pour y effectuer des cultures.

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer le prix à l'are des locations de ces parcelles. En 2020 il a été décidé de ne pas revaloriser le prix pour 2021.

Pour 2022, il est proposé de faire évoluer les tarifs selon la même augmentation qu'avant la crise sanitaire, soit 2 %.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 7,72 € l'are le prix de la location des parcelles communales pour l'exercice 2022, contre 7,57 € en 2020 et 2021. Le montant dû annuellement par les locataires sera calculé au prorata de la période d'occupation.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

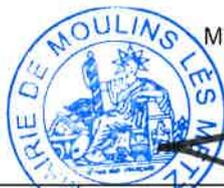
057-215704875-20211026-2021-60-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 26/10/2021



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.